



Syndicat national des
anesthésistes réanimateurs
de France

Communiqué SNARF

16 avril 2021

Déprogrammations région AURA

Le SNARF a adressé le 14 avril un courrier dans lequel il dénonce "avec grande peine et stupeur (...) la cessation brutale de toute activité chirurgicale dans la région AURA, et ceci sans rapport avec la capacité de prise en charge de patients COVID" Le SNARF alerte également sur les "pertes de chance notables pour ces patients, que ce soit pour des pathologies fonctionnelles mais également cancéreuses censées pourtant être prioritaires." [Le courrier version pdf](#)

Objet : Déprogrammations région AURA

Monsieur le Ministre,

Cinq mois après vous avoir alerté sur les problèmes liés aux déprogrammations chirurgicales massives dans la région lyonnaise par l'ARS AURA à la demande du Directeur général des Hospices Civils de Lyon (HCL), M. Raymond Le Moign, nous vous recontactons avec grande peine et stupeur face à la répétition de cette même décision.

Malgré les travaux émis par les diverses sociétés savantes et CNP que vous avez consultés, malgré les appels d'associations de patients et malgré nos courriers, une nouvelle fois encore une interdiction de maintien des activités chirurgicales non urgentes a été prononcée par le DG de l'ARS AURA sans tenir compte des leçons des deux premières vagues.

Ainsi, alors que dans d'autres régions plus touchées et où le maintien d'une activité partielle a été autorisée, dans la région lyonnaise le Directeur général des HCL a exigé la cessation brutale de toute activité auprès du DG de l'ARS AURA, et ceci sans rapport avec la capacité de prise en charge de patients COVID.

À titre d'exemple, dans certains établissements de santé privés des IDE et IADE ont été envoyés pour prêter main forte aux HCL, des patients COVID sont pris en charge en hospitalisation de Médecine et en Unités de Soins Continus et Réanimation, mais il est interdit de maintenir une activité chirurgicale programmée, y compris en ambulatoire, alors que ces structures en auraient les capacités en termes de ressources matérielles et humaines grâce à la volonté de réorganisation et d'adaptation des équipes.

Cela entraîne une nouvelle fois de nombreux retards de prise en charge des patients non COVID avec des pertes de chance notables pour ces patients, que ce soit pour des pathologies fonctionnelles mais également cancéreuses censées pourtant être prioritaires.

La grande réactivité dont ont su faire preuve les praticiens montre qu'il est possible, sur une activité ambulatoire par exemple, de déprogrammer au jour le jour et d'adapter en temps réel les activités des blocs opératoires des établissements privés en fonction des réaffectations de personnel pour la prise en charge des patients COVID.

De même, les exemples locaux de gestion de cette 3ème vague dans d'autres départements d'AURA (comme en Haute-Savoie) mais aussi en Ile de France ou en PACA montrent qu'il est possible de faire autrement dans l'intérêt de tous les patients en permettant aux médecins de s'accorder entre eux.

Au lieu de cela, les patients de notre région subissent une décision brutale, lourde de conséquences pour leurs pathologies, et surtout une grande inégalité par rapport à d'autres territoires où les ARS n'ont pas pris de telles décisions et ont eu la préoccupation de maintenir la prise en charge des patients non COVID en parallèle.

Il est inaudible pour les patients de notre région d'avoir à porter le poids d'une pénurie de personnel paramédical existante aux Hospices civils de Lyon (HCL) depuis plus de 6 mois et non réglée malgré les alertes de vague épidémique attendue.

Il est également inaudible pour les établissements de santé privés qui se sont organisés de ne pas pouvoir poursuivre une prise en charge des patients non Covid à partir du moment où cette activité n'obère pas la prise en charge des patients Covid.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente d'un retour urgent de votre part, nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Dr Etienne FOURQUET
Président du SNARF

Dr Julien CABATON
Secrétaire général adjoint du SNARF

[Vers le site du SNARF](#)



Mentions légales

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pourrez exercer en adressant une demande au SNARF 185 rue Saint-Maur 75010 PARIS.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les informations et newsletters du SNARF, envoyez STOP [ici](#)

Syndicat national des anesthésistes-
réanimateurs de France
185 rue Saint-Maur
75010 PARIS
contact@snarf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Se désinscrire](#)



© 2020 SNARF